Prof. Chantal CSAJKA CHUV Pharmacologie et Toxicologie cliniques Rue du Bugnon 17 1011 Lausanne

Lausanne, le 30/04/2018 Réf. AP/ne

Décision de la Commission cantonale (VD) d'éthique de la recherche sur l'être humain (CER-VD)

No de projet	2018-00272		
Titre du projet	Automated detection of adverse drug events from older inpatients' electronic medical records using structured data mining and natural language processing		
Investigateur coordinateur	Professeur Chantal Csajka		
Promoteur	Professeur Chantal Csajka		
Commission directrice	Centres		
Commission cantonale d'Éthique de la Recherche sur l'être humain Vaud (CER-VD)	Professeur Chantal Csajka, Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne		
Commissions locales	Centres		
Commissions locales EKNZ	Centres Doctor Monika Lutters, Baden University Hospital (KSB), Baden		
	Doctor Monika Lutters, Baden University Hospital (KSB),		
EKNZ	Doctor Monika Lutters, Baden University Hospital (KSB), Baden Professor Christian Lovis, Geneva University Hospital (HUG),		
EKNZ GE	Doctor Monika Lutters, Baden University Hospital (KSB), Baden Professor Christian Lovis, Geneva University Hospital (HUG), Geneva Doctor Patrick E. Beeler, University Hospital Zurich (USZ),		

Décisi	ion
Profes	seur Chantal Csajka, Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne
\boxtimes	Autorisation accordée
	Autorisation avec charges
	En l'état, l'autorisation ne peut pas être accordée
	Autorisation non accordée
	Non entrée en matière
Remar	ques
Aucun	e.
Docto	r Monika Lutters, Baden University Hospital (KSB), Baden
\boxtimes	Autorisation accordée
	Autorisation avec charges
	En l'état, l'autorisation ne peut pas être accordée
	Autorisation non accordée
	Non entrée en matière
Remar	ques
Aucun	e remarque spécifique.
	cision se base sur la prise de position de la commission d'éthique: Ethikkommission rest- und Zentralschweiz EKNZ du 22.02.2018.)
Profes	ssor Christian Lovis, Geneva University Hospital (HUG), Geneva
	Autorisation accordée
	Autorisation avec charges
	En l'état, l'autorisation ne peut pas être accordée
	Autorisation non accordée
	Non entrée en matière
Remar	aues
	e remarque spécifique.
(La dé	cision se base sur la prise de position de la commission d'éthique: Commission nale d'éthique de la recherche Genève (CCER) du 15.02.2018.)
Docto	r Patrick E. Beeler, University Hospital Zurich (USZ), Zurich
\boxtimes	Autorisation accordée
	Autorisation avec charges
	En l'état, l'autorisation ne peut pas être accordée
	Autorisation non accordée
	Non entrée en matière
Remar	ques
Aucun	e remarque spécifique.
	cision se base sur la prise de position de la commission d'éthique: Kantonale ommission Zürich du 20.02.208.)

Classification

Projet de recherche au sens de l'ORH	Catégorie :
☐ recherche sur des personnes	
$_{\textstyle \boxtimes}$ réutilisation du matériel biologique ou des données personnelles liées santé	à la
☐ sur des personnes décédées	
☐ sur des embryons et des fœtus	
□ avec rayonnements ionisants	
☐ changement de catégorie selon l'Art. 48, alinéa 2 de l'ORH	

☑ Le projet de recherche est une réutilisation de matériel biologique et de données personnelles liées à la santé à défaut de consentement (Art. 34 LRH, Art. 37-40 ORH)

a. But de réutilisation :

Extraction de données cliniques de patients âgés de plus de 65 ans et traités par antithrombotiques pour la détection automatique au moyen d'algorithmes des hémorragies et thromboses et des facteurs de risque de ces événements indésirables.

b. Désignation du matériel biologique/données personnelles liées à la santé :

Pour les données structurées : Les données administratives du patient, les mesures de surveillance clinique, l'unité de soins, le diagnostic et les codes de procédure, les résultats de laboratoire et la prescription des médicaments. Pour les données non structurées (textes libres): les notes prises à l'admission, les résumés de décharge, les notes de suite des soins infirmiers, les imagerie/rapports de radiologie, les rapports de consultation de spécialiste, de pharmacovigilance et les rapports CIRS. Les données extraites concernent la période du 01.01.2015 au 31.12.2016.

c. Personnes habilitées à transmettre le matériel biologique et les données personnes:

Un représentant principal pour chaque hôpital assumera l'entière responsabilité des données et de la protection des données sur chacun des sites de l'étude. La personne responsable pour chaque l'hôpital est : CHUV Pr Chantal Csajka, Pl du projet HUG Pr. Christian Lovis, co-investigator UZH Dr. Patrick E. Beeler, co-investigator Baden Dr. Monika Lutters, project partner Le représentant principal fournira les autorisations d'accès aux données aux autres co-investigateurs du projet en charge des analyses. Conformément à l'article 5 ORH, l'emploi des données personnelles liées à la santé sera limité aux seules personnes qui ont en besoin pour accomplir leur tâches.

d. Personnes habilitées à recevoir le matériel biologique et les données personnelles:

Prof. Chantal CSAJKA CHUV Pharmacologie et Toxicologie cliniques Rue du Bugnon 17 1011-Lausanne +41 (0)21 314 42 63 chantal.csajka@chuv.ch

Taxes et émoluments

Déià facturé.

Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit

administratif et public. L'acte de recours doit être déposé auprès du Tribunal cantonal dans les 30 jours suivant la communication de la décision attaquée ; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire.

_				4.1		
	nia	pour	Into	rmati	On	9 .
\mathbf{c}		pour	11110	HIHALI	ULI	а.

☐ OFSF	כ
--------	---

□ Commission(s) locale(s) Ethikkommission Nordwest- und Zentralschweiz EKNZ

Commission Cantonale d'éthique de la recherche Genève

(CCER)

Kantonale Ethikkommission Zürich

☐ Autre(s)

Signature

Prof. André Pannatier Vice-président

Annexes: -Obligations du requérant / Signification des décisions possibles

-Liste des documents soumis

Annexes

Obligations du requérant (promoteur ou investigateur) :

Soumission de documents : les documents modifiés et les nouveaux documents relatifs à l'étude/au projet de recherche sont soumis via le dossier de l'étude déjà existant dans le portail de soumission BASEC. Les documents qui ne sont plus valides sont effacés et remplacés par les nouveaux. Les documents révisés doivent être soumis une fois en mode « suivi des modifications » et une fois en mode « modifications acceptées » (« track changes » et « clean »). Les documents d'information et de consentement ainsi que le protocole doivent être transmis dans un format permettant la recherche (PDF navigable) ou scannés avec une fonction OCR (Optical Character Recognition). La lettre d'accompagnement, datée et signée, comprend les réponses aux questions posées. Le cas échéant, les documents révisés sont également mis à disposition des autorités compétentes pour approbation.

Remarque: La commission d'éthique compétente examine, dans le cadre du processus d'autorisation, les feuilles d'information et déclarations de consentement dans une des langues officielles suisses: allemand, français ou italien. La commission d'éthique ne fait qu'accuser réception des feuilles d'information et déclarations de consentement écrites dans d'autres langues. Le promoteur ou la direction du projet est responsable de la traduction correcte des documents.

Obligations d'annonce : Les obligations d'annonce (p.ex d'évènements indésirables, d'interruption d'étude) et de soumission pour autorisation des modifications essentielles obligatoires s'appliquent (Ordonnances). Le rapport final est à remettre à la commission d'éthique compétente dans un délai d'une année à compter de la fin ou de l'arrêt de l'étude.

Devoir d'enregistrement : Le promoteur d'un essai clinique doit procéder à l'enregistrement dans un registre primaire reconnu par l'OMS ou dans le registre de la bibliothèque médicale nationale des Etats-Unis d'Amérique (clinicaltrials.gov) puis indiquer le numéro de l'étude sur le portail BASEC. Le transfert des données vers le Swiss National Clinical Trials Portal (SNCTP) est effectué automatiquement suite à l'autorisation de l'étude par la commission d'éthique, sous réserve de l'accord du requérant. Les données relatives à l'essai clinique figurant sur les deux registres sont accessibles au public. Swissethics publie également sur son site des informations (titre et type d'étude, commission compétente) sur chaque étude ayant reçu une autorisation, à l'exception des études de phase I.

La Commission certifie se conformer aux principes ICH GCP.

Remarque : Des instructions détaillées sur la soumission sur le portail BASEC sont disponibles sur le portail lui-même.

Signification des décisions possibles

Autorisation accordée : L'étude peut commencer selon le plan de recherche accepté. Elle doit être menée dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Les études cliniques avec produits thérapeutiques de catégorie B et C sont soumises aux conditions additionnelles:

- 1. les éventuelles remarques émises par les autorités fédérales (Swissmedic/OFSP/OFEV) ne suscitent pas de modifications des documents approuvés par la commission d'éthique;
- 2. l'autorisation des autorités fédérales (Swissmedic/OFSP/OFEV) est obtenue.

Autorisation avec charges : L'étude peut commencer selon le plan de recherche accepté. Elle doit être menée dans le cadre des dispositions légales en vigueur. Les charges doivent être remplies dans un délai de 30 jours et avant le recrutement du premier patient. Les documents modifiés seront réévalués en procédure présidentielle.

En l'état, l'autorisation ne peut pas être accordée : L'étude ne peut pas commencer. Prière de répondre point par point aux conditions de la commission d'éthique et de nous faire parvenir les documents révisés avec les modifications apparentes et la mention de la date de la nouvelle version.

Autorisation non accordée: L'étude ne peut pas commencer. Une nouvelle soumission reste possible.

Non entrée en matière : La commission d'éthique n'est pas juridiquement compétente pour accorder une autorisation. Un autre organe administratif peut entrer en matière ou l'étude ne nécessite pas d'autorisation.

see doc/cat: 4, page/ref: 27-29

Liste des documents soumis pour le centre principal

nom du fichier	date du fichier	version
1. Cover Letter		
CoverLetterSwissMADE.pdf	30/01/2018	
Réponse à la commission d'éthique.20.03.2018.pdf	20/04/2018	
4. Study plan (protocol), signed and dated		
ProtocoleSwissMADEv2.0.20.03.2018.clean.pdf	20/03/2018	2.0
ProtocoleSwissMADEv2.0.20.03.2018trackchanges.pdf	20/03/2018	2.0
6. Investigator's CV, dated		
C.Csajka_CV_2012-2017.pdf	06/02/2018	- 74
14. Information on secure handling of biological material an the storage thereof	d personal data, and in	particular or
see doc/cat: 4, page/ref: 26-29		
30. Proof of secure and correct coding		

Liste des documents soumis pour centres dans la région de la CE Genève

Professor Christian Lovis, Geneva University Hospital (H	UG), Geneva	
nom du fichier	date du fichier	version
2. Synopsis of the study plan		
The synopsis for the project's main site is applicable to this site.		-
4. Signed study plan or signature page of the study plan		
ProtocoleSwissMADEv2.0.20.03.2018trackchanges.pdf	20/03/2018	2.0
ProtocoleSwissMADEv2.0.20.03.2018.clean.pdf	20/03/2018	2.0
6. Local Investigator's / Project Leader's CV, dated2		
Lovis Christian - 2018 - CV.pdf	09/02/2018	

Liste des documents soumis pour centres dans la région de l'EKNZ

Doctor Monika Lutters, Baden University Hospital (KSB),	Baden	
nom du fichier	date du fichier	version
2. Synopsis of the study plan		
The synopsis for the project's main site is applicable to this site.		
4. Signed study plan or signature page of the study plan		
ProtocoleSwissMADEv2.0.20.03.2018.clean.pdf	20/03/2018	2.0
ProtocoleSwissMADEv2.0.20.03.2018trackchanges.pdf	20/03/2018	2.0
6. Local Investigator's / Project Leader's CV, dated2		
CV_MLutters.pdf	10/02/2018	

Liste des documents soumis pour centres dans la région de la KEK Zürich

Doctor Patrick E. Beeler, University Hospital Zurich (USZ), Zurich			
nom du fichier	date du fichier	version	
2. Synopsis of the study plan			
The synopsis for the project's main site is applicable to this site.			
4. Signed study plan or signature page of the study plan			
ProtocoleSwissMADEv2.0.20.03.2018.clean.pdf	20/03/2018	2.0	
ProtocoleSwissMADEv2.0.20.03.2018trackchanges.pdf	20/03/2018	2.0	
6. Local Investigator's / Project Leader's CV, dated2			
CV_n_PubList_Beeler_20180131.pdf	08/02/2018		